

Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00.

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge

Tél. : 022 420 20 11

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a – 1201 Genève

Tél. : 022 420 20 12

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

Tél. : 022 420 20 13

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél. : 022 420 20 14

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Adresse de correspondance :

avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge

Pour le service repas et diététique:

Tél. : 022 420 23 00

du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Repas et diététique

Une alimentation saine au quotidien



Prendre soin de vous

FSASD 

Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

Quelle est notre mission?

Vous assurer un repas cuisiné sain et équilibré constituant la base de votre alimentation quotidienne, livré à domicile ou pris en compagnie au restaurant.

Dans le cadre de la livraison de repas, vous garantir, par le passage régulier de nos collaborateurs, un contact, un dialogue, une sécurité et des renseignements sur les autres prestations du réseau d'aide et de soins.

La collaboration avec les professionnels des équipes pluridisciplinaires des antennes aide et soins à domicile et /ou votre entourage vous assure une prise en charge optimale.



Comment s'organise notre intervention?

Votre demande est soumise à une évaluation par un professionnel de la FSASD. Un contrat de prestations accompagné de conditions générales et spécifiques aux prestations repas vous est remis.

Les repas à domicile sont livrés pour tous les jours de la semaine ou à la fréquence nécessaire. Le portage s'effectue dans le courant de la matinée.

L'organisation des repas de midi en compagnie est proposée du lundi au vendredi, dans le cadre de la prestation « Autour d'une table » décrite ci-après.

A qui sont destinées les prestations du service repas et diététique?

A toute personne dans l'incapacité de cuisiner, âgée et/ou souffrant d'un handicap, domiciliée dans le canton de Genève, que ce soit à titre de dépannage ou pour une période prolongée.

Les prestations du service

Livraison de repas à domicile

Chaque jour un repas cuisiné sain et équilibré.

Les menus établis par des diététiciennes se composent de :

Potage

•

Viande ou poisson
(ou mets équivalents)

•

Légumes

•

Pommes de terre
(pâtes, riz ou autres)

•

Dessert

Pour assurer une alimentation quotidienne suffisante, il est indispensable de compléter ce repas par un petit-déjeuner, un goûter et un repas du soir.

**La variété est la clé
d'une bonne alimentation,
source de plaisir.**



Conseils nutritionnels

Une diététicienne se rend, sur demande, à votre domicile pour des conseils personnalisés. Elle assure un suivi nutritionnel en collaboration avec les professionnels des équipes pluridisciplinaires des antennes aide et soins à domicile.



« Autour d'une table »

Se restaurer en compagnie tout près de chez soi.

Cette prestation a pour but de :

- favoriser les échanges entre habitants en âge AVS d'un même quartier.
- stimuler leur appétit en leur permettant de partager un moment convivial lors du repas de midi grâce à une structure d'accueil dans un restaurant proche de leur domicile.

Elle vous permet de prendre votre repas de midi dans un restaurant tout près de chez vous en compagnie de personnes résidant dans votre quartier.

Chaque jour, du lundi au vendredi, de 12h15 à 14h, des restaurants partenaires réservent une table pour un petit nombre de personnes. Sur place, vous êtes accueilli par un accompagnateur qui anime le repas.

Vous êtes ainsi attendu et entouré dans le restaurant de votre choix !

Le coût du repas est identique à celui d'un repas livré à domicile, il bénéficie également du rabais en fonction du RDU (revenu déterminant unifié) et est facturé comme tel par la FSASD.

Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins?

Les prestations **d'aide et de soins** couvrent également les domaines suivants:

- soins à domicile (soins infirmiers, y compris soins d'hygiène et corporels)
- aide pratique
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- aide aux familles (garde, suppléance et autre)
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)
- sécurité à domicile :
 - système d'appel à l'aide
 - signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- unité d'accueil temporaire de répit.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.

